Saison 2023/2024 - Certificat médical ou attestation ?

Vous êtes MAJEUR et vous adhérez pour la 1ère fois à Danse Saint André ou votre dernier certificat médical date de 2020
Vous devez fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique d'une activité physique ou sportive, datant de moins d'un an.

Vous êtes MAJEUR, vous renouvelez votre adhésion à Danse Saint André et vous avez remis un certificat médical en 2021 ou 2022,
ou vous êtes MINEUR
Ce questionnaire de santé « QS-SPORT » du Ministère Jeunesse et Sports vous permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre adhésion.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON. **DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :**	**Oui**	**Non**
1) Un membre de la famille de l'adhérent est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) L'adhérent a-t-il ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) L'adhérent a-t-il eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) L'adhérent a-t-il eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si l'adhérent a arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, a-t-il repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) L'adhérent a-t-il débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A CE JOUR :		
7) L'adhérent ressent-il une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) La pratique sportive de l'adhérent est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) L'adhérent pense-t-il avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre sa pratique sportive ?	☐	☐

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité de l'adhérent.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :
Vous devez fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'une activité physique ou sportive, datant de moins d'un an.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :
Vous n'avez pas de certificat médical à fournir mais **vous devez compléter l'attestation QS-SPORT et la joindre à votre dossier d'inscription**.